

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du **17 SEP. 2013**
portant désignation du site Natura 2000
piémont vosgien
(zone de protection spéciale)

NOR : DEVL1321983A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation site Natura 2000 « **piémont vosgien** » (zone de protection spéciale FR 4312024) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/70 000 et les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Territoire de Belfort : Chaux, Éloie, Étueffont, Giromagny, Grosmagny, Lamadeleine-Val-des-Anges, Lepuix, Petitmagny, Riervescemont, Rougegoutte, Rougemont-le-Château, Vescemont.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 « piémont vosgien » figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

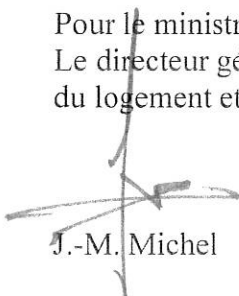
Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des espèces d'oiseaux visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Territoire de Belfort, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 SEP. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,



J.-M. Michel

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4312024 Piémont Vosgien (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A104	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>
A217	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
A223	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius junereus</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A234	Pic cendré	<i>Picus canus</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

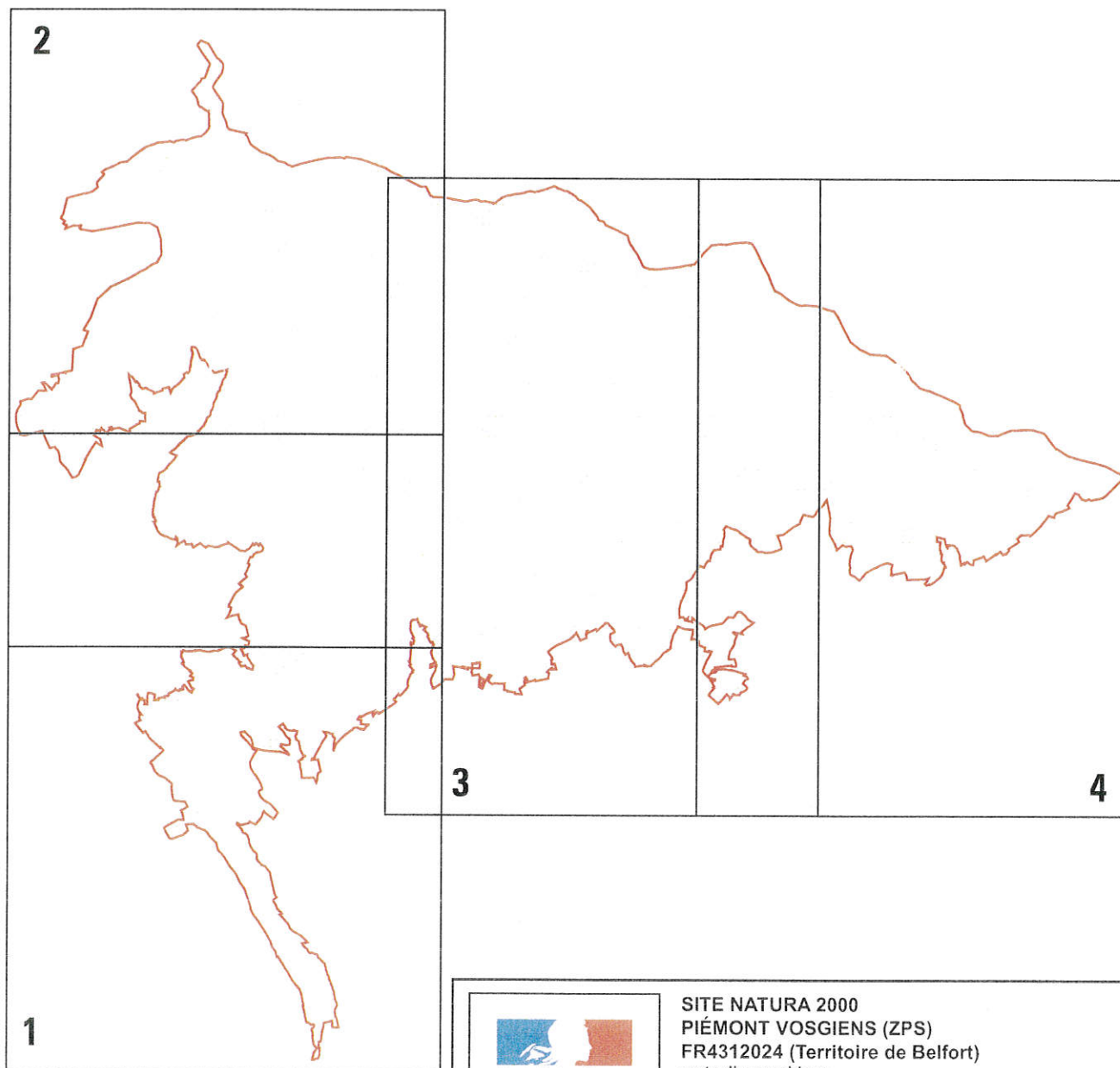
2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement


A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
------	-------------------	------------------------

Fait le **17 SEP. 2013**

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,


J.-M. Michel



 ZPS : FR4312024

Échelle
0 1 2 km

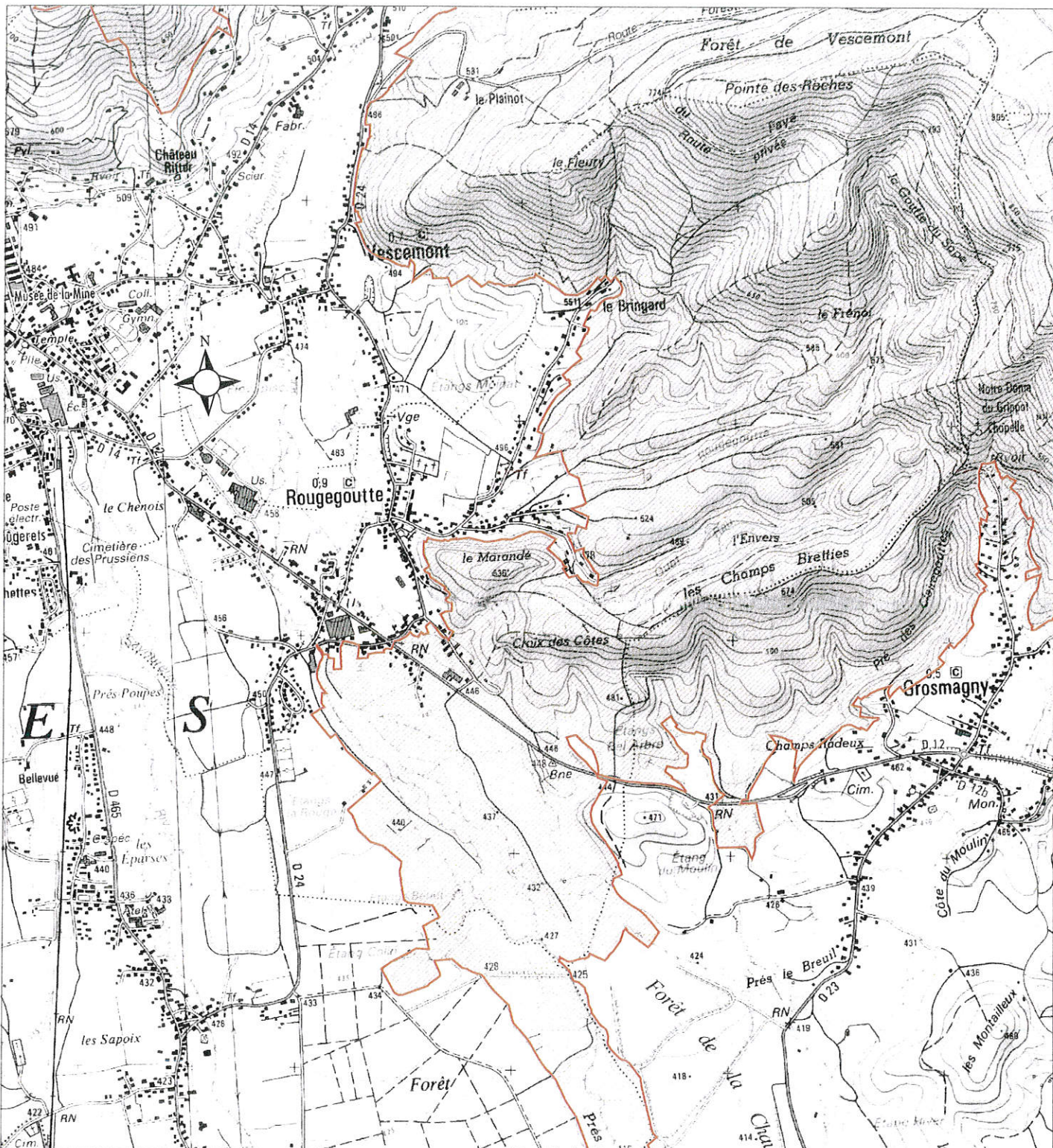


SITE NATURA 2000
PIÉMONT VOSGIENS (ZPS)
FR4312024 (Territoire de Belfort)
carte d'assemblage
carte au 1/70000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de
désignation de la ZPS

Signé le
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Agence
du Logement et de la Nature

17 SEP 2013

Jean-Marc MICHEL



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie

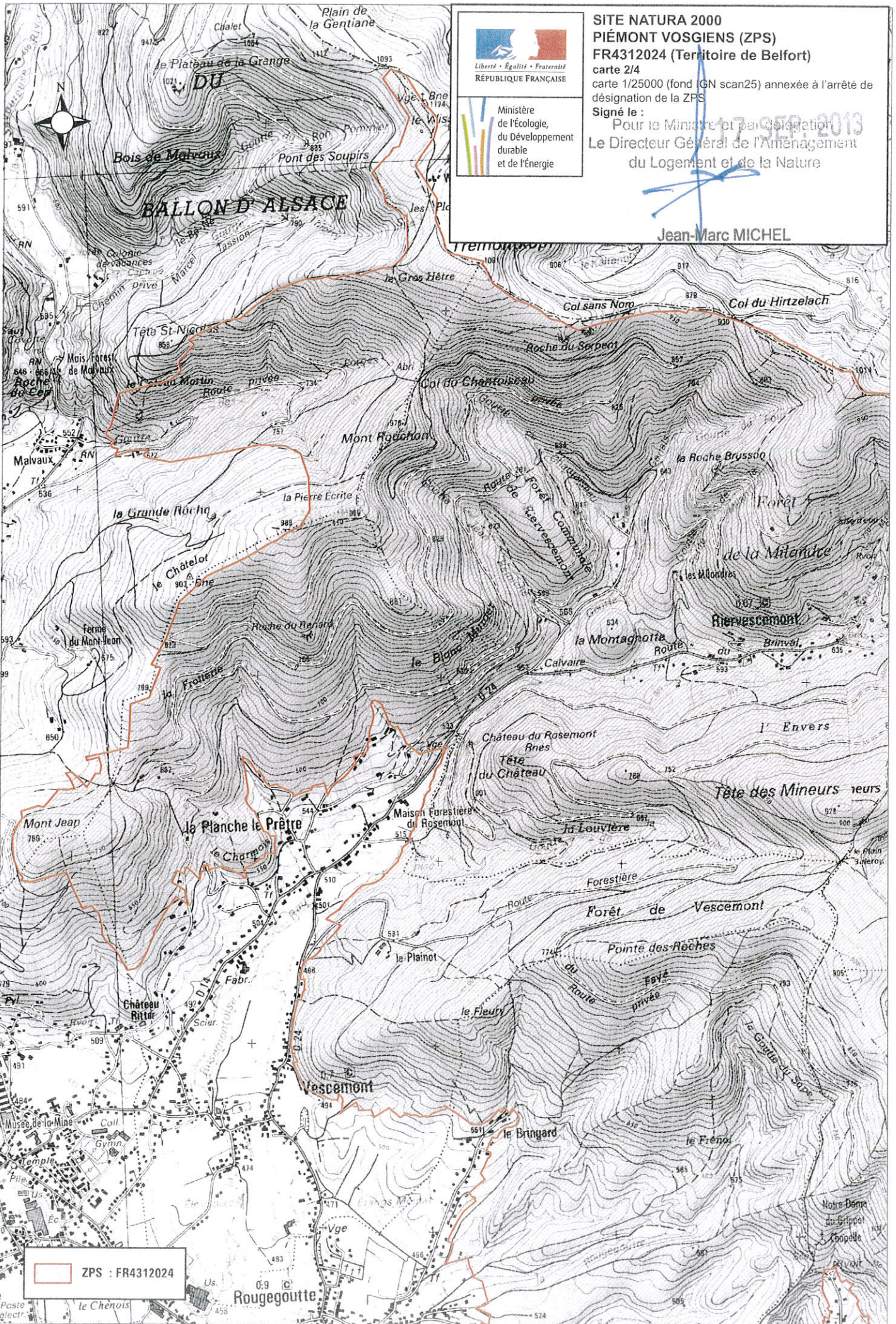
SITE NATURA 2000
PIÉMONT VOSGIENS (ZPS)
FR4312024 (Territoire de Belfort)
 carte 1/4
 carte 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de
 désignation de la ZPS
 Signé le :

Pour le Ministre et par délégation,
 Le Directeur Général de l'écologie,
 du Développement durable
 et de l'énergie

17 SEP. 2013

Jean-Marc MICHEL

ZPS : FR4312024



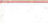
Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

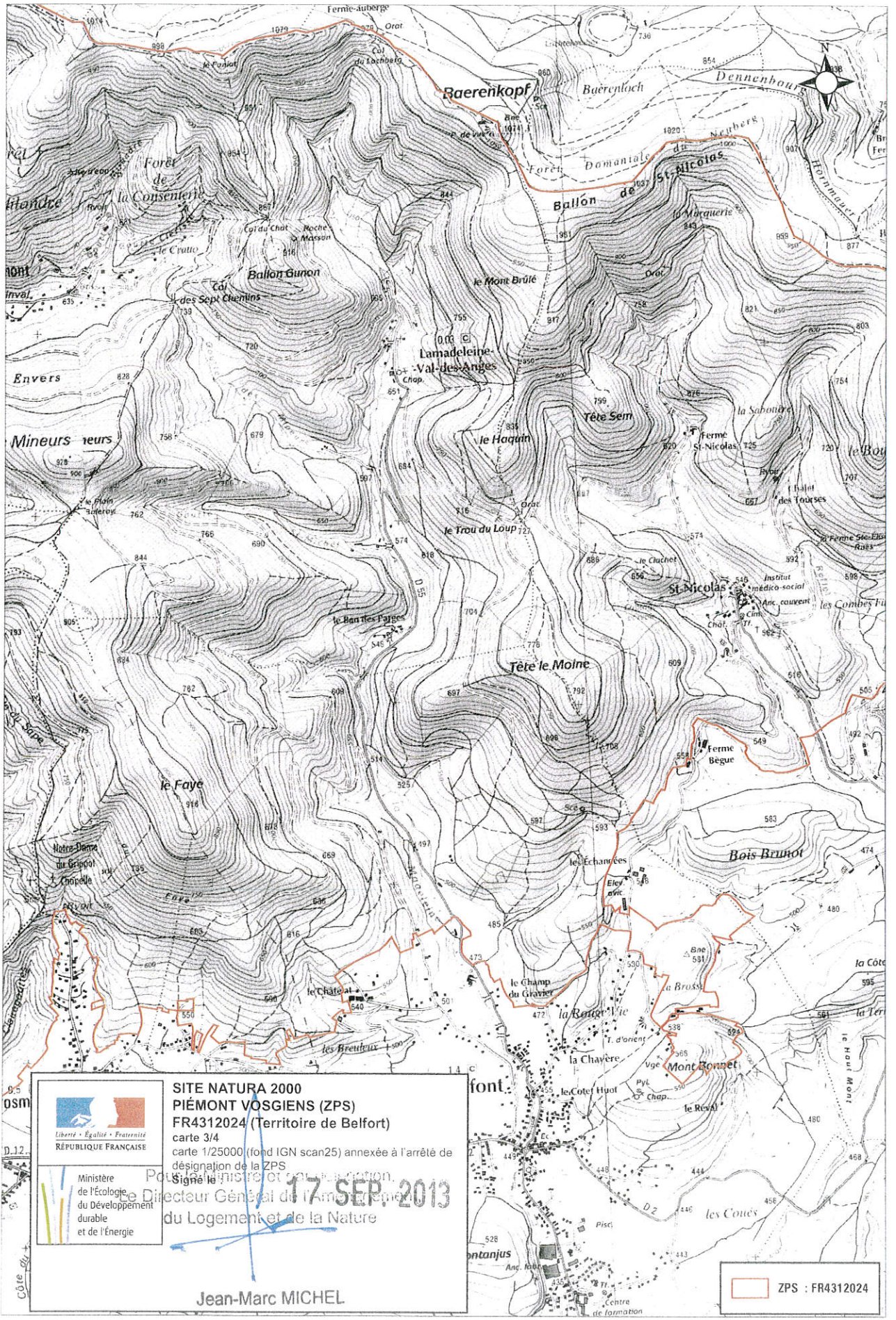
**SITE NATURA 2000
PIÉMONT VOSGIENS (ZPS)
FR4312024 (Territoire de Belfort)**

carte 2/4
carte 1/25000 (fond (GN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS

Signé le : 17 05 2013
Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Aménagement
du Logement et de la Nature

Jean-Marc MICHEL


 ZPS : FR4312024

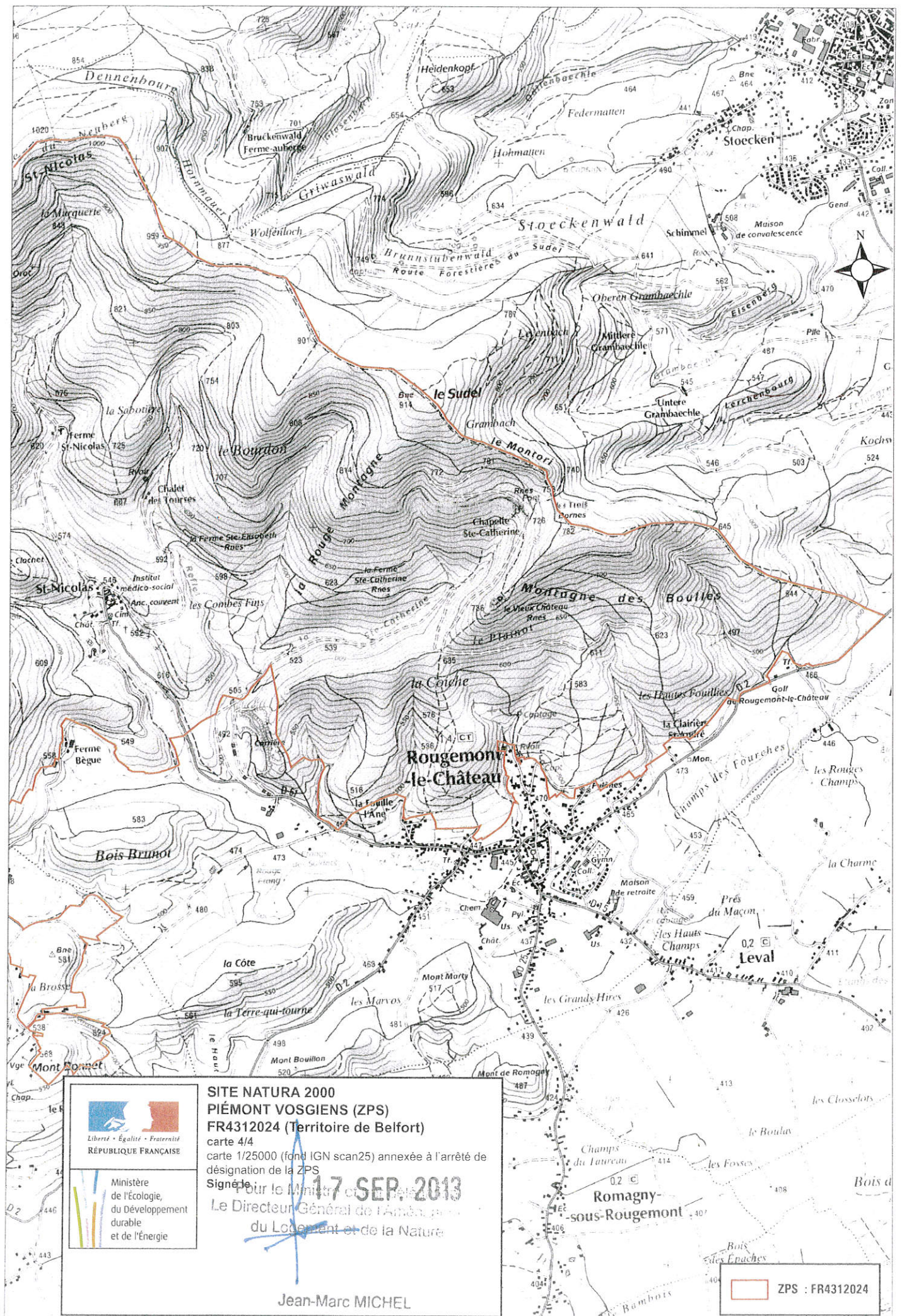



SITE NATURA 2000
PIÉMONT VOSGIENS (ZPS)
FR4312024 (Territoire de Belfort)
 carte 3/4
 carte 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
 Signé le **17 SEP. 2013**
 Le Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Jean-Marc MICHEL

 ZPS : FR4312024



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

SITE NATURA 2000
PIÉMENT VOSGIENS (ZPS)
FR4312024 (Territoire de Belfort)
 carte 4/4
 carte 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de
 désignation de la ZPS
 Signé pour le Ministre de l'Écologie, du Développement durable
 et de l'Énergie le **17 SEP. 2013**
 Le Directeur Général de l'Aménagement
 du Logement et de la Nature

Jean-Marc MICHEL

ZPS : FR4312024